

Création de mares

Création de mare

DATE DE RÉALISATION

2021 et 2023

LIEU

L'action s'est déroulée sur plusieurs lieux, dont l'Espace de Nature à Séméac

NOMBRE ET NATURE DES MARES

Nombre de mares concernées : 3

Nature des mares : en réseau

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE ET CONTEXTE

La cartographie de la commune réalisée dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale en 2019 a fait apparaître la faible représentation des milieux humides sur seulement 0,25% du territoire. Le peu d'espaces aquatiques de type mare (en particulier la « mare prairiale » qui permet l'accomplissement du cycle de reproduction des amphibiens) a été relevé.

Suite à ce travail, trois mares communales ont été créées, l'une d'elle est également à portée pédagogique (tables de lecture, ateliers de découvertes naturalistes...), tandis que les autres, réalisées sur des parcelles privées, bénéficient d'une obligation réelle environnementale (ORE) et ne sont accessibles qu'accompagné par un professionnel.

OBJECTIF DE L'ACTION

L'objectif de l'action est de restaurer la trame bleue sur le territoire de la commune et notamment la présence de milieux humides.

DESCRIPTION

Après avoir été creusées, les mares ont fait l'objet d'une végétalisation en chantiers participatifs accompagnés par un naturaliste et avec l'aide des jeunes de l'espace jeunes et d'associations locales.

Des panneaux d'informations concernant les espèces qui vivent dans ces milieux humides ont été installés à proximité de la mare pédagogique.

ENJEUX DU SITE

Les mares ont été réalisées dans un milieu agricole, et en lisière de forêt.

Les sites sont accessibles aux visiteurs, ce qui permet de les sensibiliser.

MODALITÉS DE SUIVI ET DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Les mares font l'objet d'un suivi naturaliste tous les deux ans par des bureaux d'études spécialisés.

PARTENAIRES

Région Occitanie

Agence de l'Eau Grand Sud-Ouest

Département des Hautes-Pyrénées

RESSOURCES ANNEXES